

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC se sont réunis à la mairie, temporairement située à la maison du temps libre, sous la présidence de Monsieur Éric PAURON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du vingt-six mars, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Présents :** Philippe BIALAIS, Prisca CATAN CAVERY, Adrien COTTREEL, Arielle COULON, Christine DELECROIX, Bernard DESCAMPS, Vanessa LEHEUDRE, Philippe LEMERRE, Sylvie MALBRANCKE, Eric PAURON.

**Absents :** Pierre ACOSTA (pouvoir à Christine DELECROIX), Emmanuel D'ALMEIDA (pouvoir à Philippe BIALAIS), Thibault MACQUART (pouvoir à Bernard DESCAMPS), Guillaume REGNAUT (pouvoir à Philippe LEMERRE), Maud ROGET (pouvoir à Arielle COULON)

**Secrétaire de séance :** Arielle COULON

## **Ordre du jour :**

2025-004 Réfection de la toiture de l'église Saint Vaast - demandes de subventions  
2025-005 Souscription d'un crédit relais  
2025-006 Approbation du compte financier unique 2024  
2025-007 Affectation du résultat 2024  
2025-008 Budget primitif 2025 - fixation des taux des impôts locaux  
2025-009 Adoption du budget primitif 2025  
2025-010 Création d'un emploi permanent - communes de moins de 1000 habitants  
Divers

## **A | Communications de Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant ne pas avoir reçu de remarque relative au compte-rendu de la séance de Conseil du 4 mars dernier, ce compte-rendu est donc considéré comme approuvé.

Il donne ensuite lecture de quelques communications.

### *Projets communaux*

---

Monsieur le Maire fait un point d'avancement sur le chantier de rénovation énergétique et restructuration de la mairie : Les travaux de dallage vont commencer début avril, et devraient être achevés fin avril. La fin de chantier reste prévue fin août / début septembre.

## **B | Arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil municipal :**

Monsieur le Maire présente ensuite les principaux arrêtés municipaux pris depuis le dernier Conseil :

**2025-006** : DP n° 059 201 25 B0003 M. DUHEM – rue de l’Eglise – Pose d’une clôture

**2025-007** : DP n° 059 201 25 B0006 M. DELAURIER – rue du Cornet – Extension de l’habitation 25m2

## C | Délibérations :

Monsieur le Maire ouvre l’ordre du jour.

### 2025-004 Réfection de la toiture de l’église Saint Vaast - demandes de subventions

Monsieur le Maire indique que la toiture de l’église communale date de 1926. A chaque gros coup de vent, comme en février 2022 avec la tempête Eunice, des tuiles tombent et la pluie provoque des dégâts à l’intérieur de l’édifice.

La Municipalité ayant réalisé la rénovation complète de l’intérieur de l’église en 2019, il convient d’éviter toute nouvelle dégradation et pour cela, de réaliser la réfection complète de la toiture.

Après consultation de plusieurs entreprises de couverture, il est proposé de procéder à la réfection à l’identique de la toiture de l’église, en utilisant des tuiles sur les côtés et des ardoises au niveau de l’abside.

Le **calendrier prévisionnel des travaux** est le suivant : entre novembre 2025 et février 2026, selon l’attribution des subventions et la disponibilité de l’entreprise de couverture.

Le **montant prévisionnel de l’opération** est de 52 090,82 € HT, soit 62 508,98 € TTC.

Compte tenu du montant de l’opération projetée, et au regard du poids qu’elle ferait porter sur le budget communal, Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès du Département du Nord et de la MEL.

Le **plan de financement** est établi avec un cumul de subventions de 75%.

Au montant final restant à charge de la commune s’ajoutera la TVA.

Plan de financement de l'opération		en €
Département du Nord	ADVB - Aide départementale aux Villages et Bourgs	26 045,00
MEL	Fonds de concours Patrimoine historique & architectural	13 022,91
Autofinancement		13 022,91
<b>Total financement</b>		<b>52 090,82</b>

Après en avoir délibéré, et en ayant rappelé l’importance de ce projet pour la préservation de l’église du village et la nécessité de bénéficier de subventions pour le financer, le Conseil municipal unanime :

- Décide la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l’église Saint Vaast d’Erquinghem le Sec ;
- Sollicite une subvention de 26 045,00 € auprès du Département du Nord, au titre de l’Aide Départementale aux Villages et Bourgs ;
- Sollicite une subvention de 13 022,91 € auprès de la Métropole Européenne de Lille, au titre du Fonds de concours Patrimoine historique & architectural ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

## 2025-005 Souscription d'un crédit relais

---

Monsieur le Maire indique que pour financer les travaux d'agrandissement et la rénovation énergétique de la mairie, des subventions ont été sollicitées auprès du Département du Nord, de l'Etat, de la MEL et de la Région Hauts de France. Le montant total des subventions attribuées est de 505 970€, ainsi répartis :

- Département du Nord : 237 908€ (ADVB) et 35 686€ (bonus Nord durable)
- Etat : 118 953€ (DETR)
- MEL : 71 649 (Fonds de concours transition écologique et bas carbone)
- Région : 41 774€ (FAPL)

Des acomptes de subventions peuvent être versés au démarrage des travaux (50% de l'ADVB du Département et du fonds de concours de la MEL, 30% pour celle de l'Etat). Des acomptes pourront être versés jusqu'à 80% du montant des subventions pour l'Etat et la Région, sur présentation de justificatifs d'avancement.

Pour pouvoir payer les entreprises jusqu'à la fin du chantier, avant de percevoir le solde des subventions à l'issue des travaux, il est nécessaire d'avoir recours à un crédit relais (in fine), d'un montant de 250 000€.

**Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré :**

- **Décide de contracter un crédit relais de 250 000€ ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à souscrire ce crédit et à signer tout document pour le contractualiser auprès de l'organisme prêteur proposant les meilleures conditions tarifaires.**

## 2025-006 Approbation du compte financier unique 2024

---

Monsieur le Maire indique que le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif utilisés jusqu'à présent. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Monsieur le Maire retrace les éléments budgétaires marquants de l'année 2024 :

Pour les dépenses :

**Stabilité des dépenses de fonctionnement (+0,6%) :**

- Charges de personnel en progression de 1% : + 2 135€
- Régularisation électricité (bouclier tarifaire) : 1 981€
- Régularisation maintenance vidéoprotection : 2756€
- Rappel cotisation assurance : 2 122€
- Mission du CDG pour les archives communales : 3 237€

Les principales dépenses, regroupées par thématiques, ont été :

- **Bâtiments publics et leur équipement :**
  - Projet de rénovation énergétique et de restructuration de la mairie : assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordonnateur sécurité, étude de sol, diagnostic amiante avant travaux, détection des réseaux : 51 266€
  - Aménagement de la Maison du temps libre pour accueillir la mairie provisoire : 6 191€
  - Réfection des soubassements de l'église et pose d'un drain : 3 392€
  - Mobilier école (tables cantine, chaises, rangement) 1 195€
- **Terrains, espaces verts et fleurissement :**
  - Acquisition et clôture du fond de jardin de l'ancien presbytère : 42 391€
  - Jardin partagé Marie Védastine 9 465€
  - Terrain de pétanque : 2405€
  - Divers massifs, arbres fruitiers et écorces bois parcours sportif : 2 639€
- **Matériels et services techniques :** vélo, débroussailleur et souffleur à batterie, ponceuse, taille-haie à batterie et une tondeuse pour 7 281€

- **L'entretien des équipements** : ballon d'eau chaude et sèche-mains pour la Maison du temps libre, dauphins descente d'eau derrière l'école : 2 500€
- **Domaine public** : panneaux aire de jeu et city stade : 197€
- **Ecole** : fournitures scolaires, bus, piscine : 4 679€
- **Maintenance** des équipements de chauffage, contrôles techniques réglementaires, vidéoprotections et logiciels : 11 434€
- **Fêtes et cérémonies** : 10 500€, comprenant notamment un concert à l'église, la fête nationale (groupe et feu d'artifice), la fête du village (groupe et structures gonflables), l'accueil des nouveaux-nés et nouveaux habitants, le repas et le colis des aînés, les coquilles et places de ciné pour les jeunes, et diverses cérémonies.

Pour les recettes :

**Stabilité des recettes de fonctionnement (-1%)**

- Augmentation de 6,0% du produit des taxes foncières, due aux nouvelles constructions et à l'augmentation des bases de 3,9% : +13 097€
- Progression de 24,7% du revenu des immeubles : loyers de la micro-crèche et location de la Maison du temps libre (beaucoup de locations en 2024) : +5 363€
- Stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- Perception de la moitié seulement des recettes attendues sur la consommation finale d'électricité (redistribuée par la MEL), pour environ 6 000€

**Les recettes d'investissement** sont constituées de :

- **Excédent de fonctionnement**
- **FCTVA** pour l'acquisition mutualisée avec Escobecques d'un tracteur tondeuse et d'un désherbeur thermique, en 2022 (3 949€), le remplacement de candélabres route de Fournes, via la FEAL (6 548€) et le FCTVA communal (12 661€)
- **Fonds de concours MEL** pour le jardin partagé : 1 910€

**Au global, la commune a dégagé un excédent de fonctionnement de 72 397,10€ en 2024, et présente un déficit d'investissement de 9 860,89€.**

Ce déficit d'investissement s'explique par le décalage entre les dépenses liées aux études et honoraires pour les travaux de la mairie, et les recettes (subventions) qui seront perçues en 2025.

Exercice 2024 (en €)	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	400 638,00	243 996,44
Recettes	473 035,10	234 135,55
Total opérations	72 397,10	-9 860,89

La capacité de désendettement représente l'encours de la dette sur l'épargne brute.

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette était de 110 154,68€.

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

En fin d'exercice 2024, l'épargne brute était de 473 035,10 – 397 097,70 = 75 937,40€

**L'endettement de la commune d'Erquinghem-le-Sec est faible avec une capacité de désendettement de 1,5 an.**

Après cette revue des éléments budgétaires marquants de l'année 2024, Monsieur le Maire présente la synthèse du compte financier unique 2024 de la commune :

<b>Compte Financier Unique 2024 – ERQUINGHEM-LE-SEC - Synthèse</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	953 850,53	477 843,00	1 431 693,53
	Recettes réalisées (1)	B	234 135,55	473 035,10	707 170,65
	Restes à réaliser	C	608 389,00	-	608 389,00
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	D	867 626,04	560 526,51	1 428 152,55
	Dépenses réalisées (1)	E	243 996,44	400 638,00	644 634,44
	Restes à réaliser	F	555 500,00	-	555 500,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 9 860,89	72 397,10	62 536,21
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 86 224,49	159 382,20	73 157,71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	- 96 085,38	231 779,30	135 693,92
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	52 889,00	-	52 889,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	- 43 196,38	231 779,30	188 582,92

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le résultat de l'exercice 2024 tel qu'il ressort du compte financier unique précédemment exposé.

En sa qualité d'ordonnateur, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte financier unique de l'exercice 2024 à l'unanimité des votants.**

Monsieur le Maire indique que le compte financier unique 2024 ayant été approuvé, il revient au Conseil municipal d'examiner l'affectation des résultats comptables présentée ci-dessous :

Compte Financier Unique 2024 – ERQUINGHEM-LE-SEC - Synthèse					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	953 850,53	477 843,00	1 431 693,53
	Recettes réalisées (1)	B	234 135,55	473 035,10	707 170,65
	Restes à réaliser	C	608 389,00	-	608 389,00
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	D	867 626,04	560 526,51	1 428 152,55
	Dépenses réalisées (1)	E	243 996,44	400 638,00	644 634,44
	Restes à réaliser	F	555 500,00	-	555 500,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 9 860,89	72 397,10	62 536,21
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 86 224,49	159 382,20	73 157,71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	- 96 085,38	231 779,30	135 693,92
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	52 889,00	-	52 889,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	- 43 196,38	231 779,30	188 582,92

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Ainsi les 268 606,69 € d'excédent global de fonctionnement sont répartis comme suit pour le budget 2024 :

- 43 196,38€ sont affectés au compte 1068, en recette d'investissement ;
- 188 582,92€ sont affectés au compte 002, en excédent de fonctionnement reporté.

**La Conseil municipal adopte cette affectation des résultats à l'unanimité.**

## 2025-008 Budget primitif 2025 - fixation des taux des impôts locaux

Monsieur le Maire expose les principales orientations et projets pour l'année 2025 : il s'agit d'assurer la continuité des services proposés aux Erquinghemois, assurer le fonctionnement de l'école et pérenniser les animations dans le village.

Il ajoute que plusieurs projets sont prévus en 2025 :

- La rénovation énergétique et l'extension de la mairie, et du nouveau mobilier pour l'équiper
- La réfection de la toiture de l'église communale
- Du matériel informatique
- La poursuite du renouvellement de l'outillage des services techniques, ainsi que des barrières pour les manifestations communales

Concernant les recettes, Monsieur le Maire indique que le législateur a décidé une augmentation des bases de 1,7% des taux d'imposition en 2025, après les avoir augmentées de 3,9% en 2024. Cette mesure législative permettra de conforter les recettes communales cette année.

La taxe sur les pylônes électriques moyenne tension va quant à elle progresser de 5,2%.

Au regard des bons résultats de l'exercice 2024, la commission Finances a préconisé de maintenir en 2025 les taux des impôts locaux en vigueur, qui sont inchangés depuis 2018.

Tout en rappelant aux élus la nécessité de rester vigilants chaque année vis-à-vis de la progression des charges, plus rapide que celle des recettes, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, et donc de reconduire les taux en vigueur l'année dernière.

Le maintien des taux d'imposition locale s'applique aux trois taux, qui s'établissent comme suit pour 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) :	36,06 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :	41,08 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) :	24,30 %

**Le Conseil municipal, invité à se prononcer sur les taux des impôts locaux, adopte cette proposition à l'unanimité.**

## 2025-009 Adoption du budget primitif 2025

---

Le compte financier unique ayant été approuvé, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget primitif communal 2025 avec la reprise des résultats de l'exercice 2024, et conformément au travail mené avec les élus au cours des précédentes semaines.

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du budget communal pour l'année 2025.

Il indique que le projet majeur de l'année va concerner **l'agrandissement et la rénovation énergétique de la mairie**. L'aléa relatif à l'absence de dalle, rencontré au début des travaux, a été chiffré et porte le coût global de l'opération à environ 632 250€ HT, soit 758 700€ TTC.

Comme prévu dans le budget primitif 2024, la Municipalité a souscrit un emprunt de 130 000€ fin 2024 auprès de la Banque Postale, et les fonds ont été versés début 2025.

Monsieur le Maire précise que le montant des subventions attribuées est de 505 970€. Cela reste à hauteur de 80% du montant HT des travaux, en particulier grâce à l'obtention du bonus Nord durable du Département du Nord.

Des acomptes de subventions peuvent être versés au démarrage des travaux (50% de l'ADVB du Département et du fonds de concours de la MEL, 30% pour celle de l'Etat). Des acomptes pourront être versés jusqu'à 80% du montant des subventions pour l'Etat et la Région, sur présentation de justificatifs d'avancement.

Pour pouvoir payer les entreprises jusqu'à la fin du chantier, il faudra avoir recours à **un crédit relais (in fine) d'un montant de 250 000€**, le temps que le solde des subventions soit versé par nos différents partenaires.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra acquérir du mobilier pour équiper la nouvelle mairie, ainsi que du matériel informatique.

Le second projet d'ampleur de l'exercice 2025 est la **réfection complète de la toiture de l'église Saint Vaast**. Le montant prévisionnel des travaux est de 52 090,82 €HT, soit 62 508,98 €TTC.

Des subventions sont sollicitées pour 39 068,11€ (26 045,00€ auprès du Département et 13 022,91€ auprès de la MEL).

Au regard des investissements prévus en 2025, et sur proposition de la commission Finances, des arbitrages ont été effectués. Les autres dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 concernent essentiellement l'acquisition de barrières pour sécuriser les manifestations communales, et la poursuite du renouvellement de l'outillage des services techniques.

Côté fonctionnement, les dépenses continuent de croître (personnel, logiciels informatiques, maintenance des équipements...)

Le montant des intérêts d'emprunts à rembourser progresse avec l'emprunt long terme conclu pour la mairie et le crédit relais à souscrire avant de percevoir les subventions.

L'assurance dommage ouvrage pour les travaux de la mairie, estimée à 10 000€, doit être imputée en fonctionnement. Les charges de personnel augmenteront en 2025, afin de pouvoir réaliser un tuilage d'activité pour le remplacement du responsable des services techniques, qui fera valoir ses droits à la retraite en cours d'année.

Concernant les recettes, le législateur a décidé une **augmentation des bases de 1,7% des taux d'imposition** en 2025, après les avoir augmentées de 3,9% en 2024. Cette mesure législative permettra de bonifier les recettes communales de près de 4 000€ cette année.

Et le reversement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) devrait s'élever à 21 750€ en 2025, au regard des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2024.

Monsieur le Maire conclut cette présentation en indiquant que le budget primitif 2025, construit pour pouvoir financer les grands projets communaux de l'année 2025, est d'ampleur inégalée pour la commune.

Il permet également de maintenir les services apportés aux Erquinghemois, dans un contexte d'augmentation des charges et de stabilité des recettes.

Monsieur le Maire ajoute que le budget de la commune s'appuie sur la nomenclature comptable M57.

Conformément aux possibilités offertes par cette nomenclature, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025, qui s'établit comme suit :

Budget primitif 2025 (en €)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	544 182,62	662 042,92
Investissement	1 106 535,00	1 106 535,00

## **FONCTIONNEMENT**

**Les dépenses de fonctionnement** sont prévues de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement en €		
Fournitures et services extérieurs (Chap. 011)	124 250,00	28,3 %
Frais de personnel (Chap. 012)	220 000,00	50,1 %
Atténuation de produits (Chap. 014)	27 626,00	6,3 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections (Chap. 042)	3 540,30	0,8 %
Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	52 910,00	12,0%
Charges financières (Chap. 66)	10 000,00	2,3 %
Charges exceptionnelles (Chap. 67)	1 000,00	0,2 %
<b>Sous-total</b>	<b>439 326,30</b>	<b>100 %</b>
Virement à la section d'investissement (Chap. 023)	104 856,32	
<b>Total</b>	<b>544 182,62</b>	

### Subventions :

Après étude des demandes de subventions par la commission Finances et l'ensemble des membres du Conseil, les subventions inscrites au budget communal 2025 sont les suivantes :

- ACSE : une subvention sera allouée à l'automne, sur présentation du bilan de l'année 2024-2025
- AEPGH : 1500 photocopies
- Association Chant'Air-Echo : 200€
- Terre en Nord (fonctionnement du jardin partagé) : 400€

### Les recettes de fonctionnement se décomposent ainsi :

- L'excédent antérieur cumulé
- Les dotations de l'Etat et les impôts locaux
- Les autres produits de gestion courante

Recettes de fonctionnement en €		
Produits d'exploitation (Chap. 70)	39 240,00	8,3 %
<i>Impôts et taxes (Chap. 73)</i>	340 490,00	
• <i>Dont fiscalité locale (Chap. 731)</i>	265 615,00	56,1 %
• <i>Dont fiscalité reversée</i>	74 875,00	15,8 %
Dotations et participations (Chap. 74)	68 460,00	14,5 %
Revenus des immeubles (Chap. 75)	25 270,00	5,3 %
<b>Sous-total</b>	<b>473 460,00</b>	<b>100 %</b>
Excédent reporté (Chap. 002)	188 582,92	
<b>Total</b>	<b>662 042,92</b>	

### INVESTISSEMENT

#### Les principales dépenses d'investissement prévues sont :

- La rénovation énergétique et l'extension de la mairie : honoraires pour 65 496€ et travaux pour 581 000€
- La réfection de la toiture de l'église : 62 509€
- L'acquisition de mobilier pour la mairie et l'école, des bancs pour la voie verte : 11 400€
- Du matériel informatique, un écran numérique interactif pour l'école, une alarme pour la mairie : 7 800€
- La poursuite du renouvellement de l'outillage des services techniques, des panneaux ainsi que des barrières pour les manifestations communales : 5 139€
- Un abri à poubelles pour la Maison du temps libre : 1 500€
  
- Le capital des emprunts long terme pour 26 410€ en cours et le remboursement d'un prêt relais de 250 000€ à la perception du solde des subventions

Dépenses d'investissement en €		
Déficit d'investissement reporté (Chap. 001)	96 085,38	8,7 %
Remboursement emprunts (Chap. 16)	276 410,00	25,0 %
Frais d'études (Chap. 20)	0,00	0,0 %
Acquisitions - travaux (Chap. 21)	734 039,62	66,3 %
<b>Total</b>	<b>1 106 535,00</b>	<b>100 %</b>

**Les recettes d'investissement** sont assurées par :

- La dotation aux amortissements
- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et l'excédent de fonctionnement capitalisé
- Des subventions :
  - o **de l'Etat (DETR)** pour la mairie : 118 953€
  - o **du Département du Nord (ADVB)** pour le jardin partagé : 8 105€, pour la mairie : 237 908€ et pour l'église : 26 045€
  - o **du Département du Nord (Bonus Nord durable)** pour la mairie : 35 686 €
  - o **de la MEL (fonds de concours)** pour la mairie : 71 649 et pour l'église 13 022€
  - o **de la Région (FAPL)** pour la mairie : 41 774€
- Un prêt long terme de 130 000€ souscrit fin 2024 auprès de la Banque Postale
- Un prêt relais de 250 000€

Recettes d'investissement en €		
Dotations aux amortissements (Chap. 040)	3 540,30	0,3 %
Dotations, fonds divers et réserves (Chap. 10)	64 996,38	5,9 %
Subventions (Chap. 13)	553 142,00	50,0 %
Emprunt (Chap. 16)	380 000,00	34,3 %
Virement de la section d'exploitation (Chap. 021)	104 856,32	9,5 %
<b>Total</b>	<b>1 106 535,00</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, invité à voter le budget primitif communal 2025, l'approuve à l'unanimité.**

### ***2025-010 Création d'un emploi permanent - communes de moins de 1000 habitants***

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante est invitée à s'exprimer sur la création à compter du 2 mai 2025 d'un emploi permanent, à temps complet, parmi la liste de grades et catégories présentée ci-dessous :

- Catégorie B : technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe ou technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Catégorie C : agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de maximum 3 ans en vue d'assurer la transition entre l'ancien et le nouveau responsable des services techniques.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier de compétences en maintenance et entretien des bâtiments, et en entretien des espaces verts. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B ou C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette délibération à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire donne la parole aux élus ayant des informations à apporter à l'assemblée.

**Philippe Bialais** annonce que l'inauguration du jardin partagé Marie Védastine aura lieu le samedi 13 septembre 2025.

Plus aucun élu ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire rappelle l'agenda communal et lève la séance.

**Lundi 21 avril** : Chasse aux œufs

**Samedi 26 avril** : Troc de plantes à la Maison du temps libre

**Jeudi 8 mai** : Commémoration de la Victoire

**Dimanche 18 mai** : Parcours du cœur

**Eric PAURON, maire**

**Arielle COULON, secrétaire de séance**